



Considérant la délibération du conseil municipal de la commune de Cabourg en date du 15 mai 2023, confirmant cette volonté,

Considérant qu'il appartient au conseil communautaire de désigner parmi ses membres, des représentants amenés à siéger dans les organismes extérieurs,

Considérant que cette désignation s'effectue via une délibération adoptée par l'assemblée délibérante du Conseil communautaire,

Considérant que conformément aux statuts de de l'EPIC OTI Normandie Cabourg Pays d'Auge, il revient au conseil communautaire de désigner 8 représentants titulaires et autant de représentants suppléants,

Considérant que la commune de Cabourg a décidé de faire usage de la possibilité de restitution prévue par le septième alinéa de l'article L.5214-16 du code général des collectivités territoriales afin de recouvrir l'exercice de la compétence "création des offices de tourisme",

Considérant que cette décision conduit à redéfinir le périmètre d'intervention de l'Office de tourisme intercommunal Normandie Cabourg Pays d'Auge,

Considérant que cette redéfinition appelle une modification des représentants du conseil communautaire constituant le collège des élus au sein du comité de direction de l'Office de Tourisme intercommunal Normandie Cabourg Pays d'Auge,

Le Conseil communautaire de la communauté de communes « Normandie Cabourg Pays d'auge », a décidé à la majorité, par délibération n°2023-046, en date du 25 mai 2023 :

- d'abroger la délibération n°2020-60 en date du 30 juillet 2020,
- de tirer les conséquences de cette abrogation en modifiant l'article 1 de la délibération n°2020-76 en date du 17 septembre 2020 et de désigner comme suit les 8 représentants de l'intercommunalité ainsi que leurs suppléants auprès du comité de direction de l'EPIC OTI Normandie Cabourg Pays d'Auge
- de préciser que les suppléants désignés par la délibération n°2023-046 ne sont pas attitrés à un élu titulaire.
- de décider que la suppléance s'effectuera dans l'ordre du tableau visé ci-dessous

TITULAIRES	SUPPLEANTS
COLIN Olivier	GAUGAIN Sophie
MOURARET Pierre	GRZESKOWIAK Jean-Luc
HOMOLLE Olivier	CLIQUET Christophe
MOREL Jean-François	LELIEVRE Francine
BOUILLON ALEXANDRE	THIBOUT Patrick
PAZ Olivier	CAMBON Thierry
FABRE Bernadette	LEMARCHAND Laurent
LECOEUR Didier	PAIOLA Jean-Marc

Considérant enfin que la modification de la composition des représentants élus communautaires décidée comme ci-dessus par la délibération n°2023-046 de la communauté de communes a pour conséquence pour le Comité de direction de l'Office de Tourisme intercommunal de procéder à de nouvelles élections quant à la présidence et vice-présidence de ce même comité, étant entendu que la Vice-Présidente, Madame Béatrice GUILLAUME, membre socio-professionnel élue par délibération 11/2020, voit sa fonction de facto conservée.

**Nombre de candidat(e)s pour la Présidence : 1 : Monsieur Olivier PAZ**

- Est élu **Président** à 10 voix sur 10 votants (le candidat ne prenant pas part au vote) :

➤ **Monsieur Olivier PAZ**

**Nombre de candidat(e)s pour la deuxième Vice-Présidence : 1 : Monsieur Alexandre BOUILLON**

- Est élu **Vice-Président** à 10 voix sur 10 votants (le candidat ne prenant pas part au vote) :

➤ **Monsieur Alexandre BOUILLON**

**LE COMITE DE DIRECTION, après en avoir délibéré,**

**DECIDE A L'UNANIMITE :**

➤ De prendre acte de la désignation comme ci-dessus des membres élus communautaires titulaires et suppléants au sein du Comité, conformément à la délibération n°2023-046 de la communauté de communes « Normandie Cabourg Pays d'Auge »

➤ D'approuver la désignation, après avoir procédé ce jour à leur élection, du nouveau **Président, Monsieur Olivier PAZ** et du second **Vice-Président, Monsieur Alexandre BOUILLON**, conformément à l'article 6 des statuts de l'OTI, étant entendu que la **Vice-Présidente, Madame Béatrice GUILLAUME**, membre socio-professionnel élue par délibération 11/2020, voit sa fonction de facto conservée.

Fait et délibéré en séance le jour, mois et an que dessus.

Le secrétaire de séance,



Jean-François MOREL

POUR EXTRAIT CONFORME,



EPIC Office de Tourisme  
Intercommunal  
Normandie Cabourg Pays d'Auge  
14390 CABOURG  
Monsieur Olivier PAZ